

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NÎMES

11/05/2023

N° E23000037 / 30

le président du tribunal administratif

Décision désignation commissaire du 11/05/2023

CODE : 2

Vu enregistrée le 10/05/2023, la lettre par laquelle la Préfète du Gard (DDTM) demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

la demande de permis de construire présentée par la société "EOLIOS centrale photovoltaïque de la Combe Juliane" pour une unité de production photovoltaïque au sol implantée sur une surface clôturée d'environ 3,7 ha située sur la commune de BOUCOIRAN, pour une puissance électrique estimée à 3,32 MWe ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2023 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Bernard TOURNADRE est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Monsieur Bernard DALVERNY est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à la préfecture du Gard (DDTM), à la société "EOLIOS centrale photovoltaïque de la Combe Juliane" en qualité de maître d'ouvrage à Monsieur Bernard TOURNADRE et à Monsieur Bernard DALVERNY.

Fait à Nîmes, le 11/05/2023

le président,



Christophe CIRÉFICE